

Motion de levée de la tutelle sur la région EÉLV Provence-Alpes-Côte D'azur

Exposé des motifs :

Constatant le retour à un fonctionnement normal des instances de la Région EÉLV PACA, le Bureau exécutif a décidé, mardi 28 septembre 2021, de lever la tutelle. L'article II-2-4-17 du règlement intérieur prévoit une validation de cette décision par le Conseil fédéral.

|| *MOTION :*

Le Conseil fédéral des 2 et 3 octobre 2021 valide la décision du Bureau exécutif du 28 septembre levant la tutelle sur la région EÉLV PACA.

**Unanimité pour.
1 nppv**